

REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'O.S.C.E

Session de travail 1 : libertés fondamentales I, y compris la liberté d'expression Intervention de la délégation française

Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter des éléments à titre national.

La France salue la nomination par les Etats participants d'Harlem Désir au poste de Représentant pour la liberté des médias, qui a permis de rendre sa voix à cette institution, dont le rôle essentiel de lanceur d'alerte est largement reconnu dans les milieux journalistiques et audelà au travers de la zone OSCE.

Aujourd'hui plus que jamais, **l'existence d'une voix indépendante, objective et impartiale est nécessaire** pour rappeler les Etats participants à leurs obligations en matière de liberté d'expression et liberté des médias. Ces obligations constituent un socle commun d'engagements auxquels les Etats de l'OSCE ont librement souscrits. La préservation et la mise en œuvre de cet acquis relèvent de leur responsabilité première.

Or le contexte actuel nous démontre chaque jour combien une vigilance permanente est de mise. Les atteintes à la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité continuent d'être des enjeux centraux. Tous les jours, des journalistes font l'objet d'actes d'intimidation, de persécutions voire de violences contre leur intégrité physique. Loin de se limiter aux situations de conflits armés ou aux actes terroristes, la majorité des violences contre les journalistes se produisent dans des pays en paix, qui restreignent abusivement la liberté d'expression, en favorisant l'ingérence de l'État contre l'indépendance éditoriale des médias, par exemple lorsque les journalistes enquêtent sur des cas de corruption ou reflètent des opinions politiques dissidentes. Différentes normes, notamment sur la pénalisation de la diffamation des religions ou au prétexte de la lutte contre le terrorisme, sont utilisées pour interdire toute critique et justifier la fermeture de médias. Une presse libre, indépendante et impartiale constitue un fondement essentiel des sociétés démocratiques. A l'OSCE, les Etats participants ont également reconnu qu'elle était un pilier de notre sécurité collective.

Les évolutions rapides et drastiques de l'environnement des médias, qui ont accompagné l'émergence d'internet, sont un outil formidable en même temps qu'elles sont porteuses de nouveaux défis pour la liberté des médias. Avec les nouvelles formes de journalisme, se multiplient les violations des droits de l'Homme notamment contre les blogueurs, les travailleurs des médias, les femmes. On assiste aussi à une recrudescence de l'utilisation de la « propagande », parfois étatique, ou du phénomène des « fake news ». Nous soutenons les travaux du RFOM sur ces enjeux actuels qui impactent notre accès à l'information et notre sécurité.

A titre de recommandations, nous invitons les Etats participants à tirer le meilleur parti de la fonction d'assistance du Représentant pour la liberté des médias, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs engagements.